

Mairie d'Abreschviller

Tél : 03 87 03 70 32

Fax : 03 87 03 75 90

mairie@abreschviller.fr

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU
-Relevé de confiance au mois de mars-

Chaque année les compteurs d'eau sont relevés 2 fois :

➤ **En mars** : veuillez donner votre relevé de compteur en mairie jusqu'au 31 mars sinon une estimation sera faite (possibilité de le transmettre par mail : mairie@abreschviller.fr)

➤ En septembre : un agent communal passera à votre domicile pour faire le relevé qui est obligatoire.

Le règlement des factures se fait au Trésor Public de Sarrebourg.

Nom et prénom de l'occupant :

Nom et prénom du propriétaire si différent :

Adresse :

Téléphone : Mail :

RELEVÉ DU COMPTEUR :

Fait à Abreschviller, le ___/___/_____

Mairie d'Abreschviller

Tél : 03 87 03 70 32

Fax : 03 87 03 75 90

mairie@abreschviller.fr

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU
-Relevé de confiance au mois de mars-

Chaque année les compteurs d'eau sont relevés 2 fois :

➤ **En mars** : veuillez donner votre relevé de compteur en mairie jusqu'au 31 mars sinon une estimation sera faite (possibilité de le transmettre par mail : mairie@abreschviller.fr)

➤ En septembre : un agent communal passera à votre domicile pour faire le relevé qui est obligatoire.

Le règlement des factures se fait au Trésor Public de Sarrebourg.

Nom et prénom de l'occupant :

Nom et prénom du propriétaire si différent :

Adresse :

Téléphone : Mail :

RELEVÉ DU COMPTEUR :

Fait à Abreschviller, le ___/___/_____